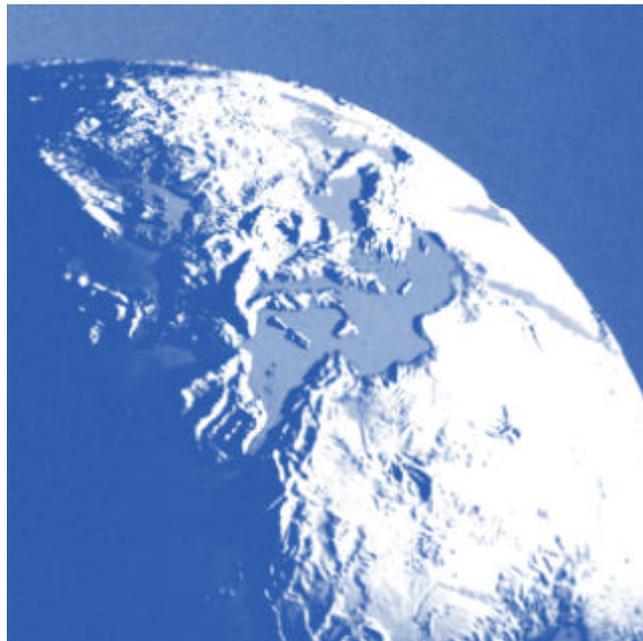




RAPPORT DU CAR/PB (activités 1991-2001 et orientations) POUR LA RÉUNION CONJOINTE DES POINTS FOC AUX DES CARs/PB/TDE/PAP

Palerme, 12-16 juin 2001



Plan Bleu
Centre d'activités
régionales

Sophia Antipolis,
mai 2001

Plan Bleu

Rapport d'activité et d'orientation

Table des matières

I.	RAPPORT D'ACTIVITÉ 1991 - 2001	1
1	<i>Du mandat de 1977 aux activités de la décennie 1990</i>	1
2	<i>Travaux "thématiques" du Plan Bleu</i>	3
2.1	Publication de "fascicules" déclinant les conclusions des études prospectives sur des sujets thématiques ou géographiques.....	3
2.2	Travaux sur l'eau.....	4
2.3	Agriculture et développement rural, sols, forêts et biodiversité.....	5
2.4	Urbanisation, villes, déchets urbains et risques naturels.....	6
2.5	Tourisme et développement durable.....	7
2.6	Commerce et environnement.....	7
2.7	Autres thèmes.....	8
3	<i>Adaptation de la démarche prospective et application à certaines régions et programmes d'aménagement côtier</i>	9
4	<i>Renforcement de la fonction : observation de l'environnement et du développement durable</i>	10
4.1	Objectifs et axes d'efforts	10
4.2	La production de documents permettant d'orienter la réflexion et l'action d'observation de l'environnement et du développement, les observatoires et les indicateurs	11
4.3	Politiques et institutions pour l'environnement et le développement durable.....	13
4.4	Données statistiques, géographiques et documentaires.....	13
5	<i>Préparation d'un nouveau rapport général environnement-développement</i>	14
6	<i>Mise en place d'un site WEB et autres actions de communication</i>	15
7	<i>Evolution des moyens</i>	16
II.	PROPOSITIONS DE RAPPORT POUR LE BIENNUM 2002-2003.....	17
1	<i>Observation générale et prospective de l'environnement et du développement ; évaluation des problèmes à surmonter et des progrès accomplis vers un développement plus durable en Méditerranée</i>	17
2	<i>Problématiques de développement durable faisant l'objet de travaux spécifiques</i>	20
2.1	Tourisme et développement durable.....	20
2.2	Villes et environnement urbain.....	21
2.3	Développement rural et ressources naturelles.....	22
3	<i>Contribution du Plan Bleu à la gestion durable des régions côtières</i>	23
4	<i>Budget proposé</i>	25
4.1	Budget Personnel.....	25
4.2	Budget Activités.....	26
III.	EVOLUTIONS A MOYEN TERME DU PLAN BLEU.....	27
	ANNEXE I.....	29

RAPPORT D'ACTIVITE ET D'ORIENTATION DU PLAN BLEU

I. RAPPORT D'ACTIVITÉ 1991 - 2001

1 Du mandat de 1977 aux activités de la décennie 1990

Lors de l'établissement de leur "Plan d'Action pour la Méditerranée" (PAM) en 1975, légitimé juridiquement en 1976 par la Convention sur la protection de la mer Méditerranée contre la pollution, les Etats riverains et la Communauté européenne eurent conscience que l'essentiel des problèmes de pollution marine qu'ils entendaient régler résultaient des activités menées à terre et que, face aux évolutions démographiques, économiques et sociales méditerranéennes, il convenait d'engager un exercice de réflexion prospective pour mettre en évidence les causes de la pollution et des dégradations, identifier les problèmes communs à surmonter et contribuer à promouvoir un développement durable dans la région.

Ainsi est née l'idée d'un "**Plan Bleu**" dont les objectifs et le mandat (voir en annexe p. 29) firent l'objet de plusieurs réunions préparatoires et qui fut officiellement lancé par une conférence intergouvernementale, à Split en 1977. Cette idée était très innovante pour l'époque : le concept de développement durable n'avait pas encore été formulé et c'était la première fois que tous les pays d'une importante région du monde décidaient d'explorer ensemble les relations dynamiques entre leur développement et l'environnement qui les unit, depuis la mer commune qu'ils entourent jusqu'à ses rivages, ses régions côtières et les arrières-pays.

Le mandat ainsi défini a conduit à un exercice "Plan Bleu" autour de trois axes complémentaires : **connaître, explorer et proposer**.

- L'action de **connaissance** s'est voulue "**systemique**", c'est-à-dire fondée sur l'étude croisée des grandes relations entre les populations, les principales activités économiques (tourisme, industrie, agriculture, énergie, transports) et les aspects territoriaux et environnementaux (eau, sols, végétation, littoral et mer). Elle a porté sur l'espace méditerranéen des pays riverains, l'accent étant mis sur leurs régions côtières ainsi que les bassins versants.
- **L'exploration des futurs possibles** : l'approche **prospective** a fait l'objet de différents scénarios tendanciels ou alternatifs à des horizons de temps (15 et 40 ans) représentant une sorte de compromis entre les rythmes des évolutions démographiques, socio-économiques et écologiques.
- Le travail de **proposition** s'est surtout appuyé sur la mise en évidence du caractère non "durable" de certaines évolutions et de pistes alternatives.

Cet exercice "Plan Bleu" a été conduit depuis l'origine par un centre situé dans le sud de la France (à Sophia Antipolis près de Nice) qui assure les fonctions de centre d'activités régionales (CAR) du PAM. Un directeur mis à disposition par le gouvernement français dans le cadre d'une association de droit français intitulée "Plan Bleu pour l'environnement et le développement en Méditerranée" présidée depuis 1985 par Michel BATISSE, assure le fonctionnement du Centre sur le territoire français, contribue à mobiliser des experts de haut niveau, souvent bénévoles, ainsi que l'intérêt et le soutien des pouvoirs publics et de plusieurs institutions nationales et internationales.

Le premier exercice, qui a duré de la création effective du Centre en 1979 jusqu'à 1989, a abouti à la publication et la diffusion d'un **ouvrage de référence en anglais, arabe, espagnol, français et turc avec des résumés en italien et croate: "Le Plan Bleu : avens du Bassin Méditerranéen"**. Ce travail, qui a mobilisé de très nombreux experts du Nord et du Sud de la Méditerranée, a permis de mettre en évidence quelques grands enjeux propres à la région, notamment :

- la nature et **l'ampleur des évolutions méditerranéennes** (croissance démographique, urbanisation et littoralisation, développement du tourisme, ...) et leur caractère souvent non "durable" : dégradations des ressources naturelles, fragilité des ressources en eau, artificialisation excessive du littoral, besoins de développement du Sud et creusement possible des écarts avec le Nord
- **l'importance particulière du littoral et des régions côtières**, espace particulièrement précieux et fragile et soumis à toutes les pressions.
- **la nécessité de passer de scénarios tendanciels de référence à des scénarios alternatifs de développement durable**, ce qui suppose notamment une meilleure intégration de l'environnement et du développement par :
 - la mise en place dans les pays de politiques et institutions adaptées pour l'environnement, l'aménagement du territoire et le développement durable,
 - la construction de coopérations Nord-Sud et Sud-Sud intégrant cette exigence.

Ce travail a permis une meilleure prise de conscience des enjeux méditerranéens et de la nécessité d'un développement plus durable. Il a provoqué une certaine mobilisation dans les pays concernés et suscité l'intérêt de la communauté internationale (notamment à la Conférence de Rio) et de personnalités de haut niveau. Il a ainsi clairement contribué aux évolutions du PAM (PAM phase II, création de la Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD) en 1995, révision de la Convention de Barcelone, adoption d'un Agenda Med 21), et à la mise en place d'autres programmes régionaux (METAP par la Banque Mondiale et Partenariat euro-méditerranéen par l'Union européenne...).

Cet exercice a montré aussi ses limites liées notamment :

- au **manque de données** et d'informations sur les questions environnementales et territoriales, ce qui reste une contrainte forte de la région ;
- au **peu d'échos rencontrés chez les décideurs "sectoriels"** (et notamment techniques et économiques) encore trop peu sensibilisés aux enjeux et conditions du développement durable ;
- au **manque d'analyses permettant d'aboutir à des propositions plus opérationnelles** pour les différents acteurs concernés.

Les activités conduites par le Plan Bleu depuis 1991 se fondent sur les constats élaborés lors de cette première phase et tiennent compte de l'évolution du cadre géopolitique et institutionnel qui a marqué la région dans les années 1990. En réponse à la demande des Parties contractantes, plusieurs directions complémentaires ont été développées :

- l'approfondissement de certains **thèmes prioritaires** (publication de fascicules et notes techniques, assistance aux travaux thématiques de la CMDD : eau, tourisme, villes, ...) pour toucher un public plus large que les seuls environnementalistes ou prospectivistes.

- **l'adaptation de l'approche prospective et son application à certaines régions côtières** pour à la fois nourrir la réflexion régionale des réalités de terrain, tester le bien fondé des méthodes Plan Bleu à cette échelle et contribuer ainsi aux efforts du PAM et des pays pour l'aménagement et le développement durable de ces régions très sensibles ;
- **l'organisation de la fonction "observation de l'environnement et du développement"** avec contribution au renforcement des capacités correspondantes des pays : travaux sur les indicateurs, les observatoires, les statistiques environnementales, réflexion sur les politiques et institutions pour l'environnement et le développement durable... ;
- **l'appui à la CMDD** dans l'élaboration de constats partagés et de propositions plus opérationnelles.

Suite à ces différents travaux et aux évolutions méditerranéennes, il est également demandé au Plan Bleu de préparer un **nouveau** rapport global environnement-développement pour actualiser et compléter la compréhension de la région méditerranéenne sous l'angle du développement durable telle qu'elle avait été esquissée dans le rapport de 1989. Celle-ci est en effet justifiée par :

- l'importance des évolutions récentes, environnementales comme le changement climatique, géopolitiques et socio-économiques comme la mondialisation, démographiques ... ;
- les acquis méditerranéens et notamment l'adoption d'un jeu commun d'indicateurs.

2 Travaux "thématiques" du Plan Bleu

2.1 Publication de "fascicules" déclinant les conclusions des études prospectives sur des sujets thématiques ou géographiques

De 1990 à 2001, 13 fascicules auront été réalisés et publiés en français sous la conduite d'auteurs principaux et avec l'appui d'experts méditerranéens faisant autorité dans leurs disciplines respectives et diffusés par Economica :

- Pêche et aquaculture en Méditerranée (Daniel Charbonnier et al. 1990)
- Les forêts méditerranéennes : enjeux et perspectives (Henri Marchand et al. 1990)
- Conservation des écosystèmes méditerranéens : enjeux et perspectives (François Ramade et al. 1991) entièrement revu, actualisé et réécrit en 1997
- Industrie et environnement en Méditerranée : évolution et perspectives (Jacques Giri et al. 1991)
- Les îles en Méditerranée ; enjeux et perspectives (Louis Brigand et al. 1992)
- L'eau dans le bassin méditerranéen : situation et prospective (Jean Margat et al. 1992), publié également en arabe
- Energie et environnement en Méditerranée : enjeux et prospective (Michel Grenon et al. 1993)

- Tourisme et environnement en Méditerranée : enjeux et prospective (Robert Lanquar et al. 1995)
- Transports et environnement en Méditerranée : enjeux et prospective (Christian Reynaud et al. 1996)
- Risques naturels en Méditerranée : situation et perspectives (Adelin Villevieille et al. 1997)
- Projections démographiques à 2025 (Yacine Courbage et al. 2001), à paraître
- Forêts et espaces boisés (Jean de Montgolfier et al. 2001), à paraître
- L'eau, à paraître en une nouvelle version française (Jean Margat et al. 2001) et anglaise (2002).

Cet ensemble de documents de référence représente une synthèse d'informations et d'analyses précieuses pour la région. Elle nécessite cependant des actualisations (ex. Conservation des écosystèmes et Eau) et aurait mérité des traductions systématiques en anglais, ce qui n'a pas été possible pour des raisons budgétaires. On constatera aussi l'absence de fascicules sur certains thèmes importants comme les sols, l'agriculture (où le projet n'a pas abouti à ce jour, compte tenu des trop grandes divergences de point de vue et d'analyses entre spécialistes de l'agriculture et environnementalistes), les villes et leurs problèmes environnementaux (déchets, pollution de l'air) et de santé, ou les relations entre commerce et environnement.

Les travaux actuellement en cours ou prévus (notamment pour la CMDD) sur l'urbanisation, les villes et les déchets, le libre-échange, l'agriculture et le développement rural contribuent à combler progressivement ces lacunes.

2.2 Travaux sur l'eau

L'eau a été la question la plus étudiée au Plan Bleu depuis une dizaine d'années. Outre la publication d'un premier fascicule en 1992 et la préparation d'un nouvel ouvrage, le Plan Bleu a notamment mené les travaux suivants :

- rapport sur "les indicateurs d'économie de l'eau : ressources et utilisation" (avec l'Observatoire du Sahara et du Sahel) – 1996 ;
- publication de "L'eau en région méditerranéenne : situation, perspectives et stratégies pour une gestion durable de la ressource" pour la Conférence euro-méditerranéenne sur la gestion locale de l'eau (Marseille, 25-26 novembre 1996) ;
- appui aux activités du groupe "eau" de la CMDD avec notamment l'organisation de **l'atelier régional de Fréjus (1997)** aboutissant à des propositions de **recommandations sur la gestion de la demande en eau adoptées par les Parties contractantes (Tunis, 1997)** ;
- élaboration, après une large consultation, de la **"Vision méditerranéenne sur l'eau, la population et l'environnement au 21^{ème} siècle"** (2000), présentée à la Conférence mondiale de La Haye dans le cadre de la Vision mondiale (GWP-CME), et d'une note de 4 pages largement diffusée (documents bilingues) ;
- divers approfondissements des travaux de la CMDD (études nationales en Tunisie et au Liban, et études de cas), pour la préparation du nouveau fascicule

(approfondissement de la compréhension des politiques de l'eau dans les pays) ou dans le cadre du programme PolagWat de l'UE – DG XII (démarches prospectives dans certains pays, relevé des positions des bailleurs de fonds internationaux ...)

- contribution à de très nombreuses conférences et colloques notamment les conférences euro-méditerranéennes sur l'eau (Marseille, Turin), mondiales (Paris, La Haye), méditerranéennes (Conférence du Medtac à Athènes ..) et publications de nombreux articles pour faire mieux connaître et partager les résultats des travaux méditerranéens ;
- publication d'un recueil général détaillé "Ressources en eau et utilisations dans les pays méditerranéens : repères et statistiques" (1999) ;
- divers travaux relatifs aux indicateurs et statistiques (cf. § 4) avec choix partagé d'indicateurs prioritaires, et renforcement des capacités dans le domaine des statistiques (formation, missions ...).

Ces activités multiples ont notamment permis :

- d'enclencher une **mobilisation élargie pour une meilleure prise en compte du long terme par les acteurs de l'eau** en Méditerranée : des directeurs de l'eau lors de l'atelier CMDD de Fréjus, de nombreux réseaux réunis dans le cadre du Medtac, des instituts de statistiques, d'experts des secteurs publics et privés, ... ;
- de **développer une première vision commune de la situation** actuelle et des problèmes du futur et d'inviter, sur la base d'un constat partagé, à **donner priorité à la "gestion de la demande"** pour éviter des crises croissantes en Méditerranée aux dépens de l'environnement et des générations futures ;
- de **contribuer aux travaux mondiaux et européens** en montrant l'intérêt des approches prospectives (l'exercice de la "Vision" mondiale qui a mobilisé plus de 3000 personnes à La Haye a été en partie inspiré par la réflexion menée par le Plan Bleu en Méditerranée) et en faisant connaître les résultats méditerranéens ;
- de contribuer à la démarche euro-méditerranéenne et à la mise en place du SEMIDE (Système euro-méditerranéen d'information sur le savoir-faire dans le domaine de l'eau) installé dans les locaux du Plan Bleu.

Rien n'assure cependant que les recommandations de la CMDD, adoptées par les Parties contractantes, seront mises en œuvre, comme il conviendrait, par les pays. Le passage d'une priorité à la mobilisation de la ressource à une priorité à la gestion de la demande suppose en effet de fortes volontés politiques et de nouvelles façons d'opérer, difficiles à mettre en œuvre même si elles sont économiquement et écologiquement justifiées. Cette priorité à la gestion de la demande devrait aussi inclure l'enjeu de la **qualité de l'eau**, question beaucoup moins documentée que celle de la quantité mais également préoccupante en terme de développement durable.

Dans ce contexte, il conviendrait de suivre les efforts engagés par les pays et d'encourager le Partenariat euro-méditerranéen (qui en a fait un thème prioritaire) et les grands bailleurs de fonds à faciliter les évolutions souhaitables.

2.3 Agriculture et développement rural, sols, forêts et biodiversité

La principale contribution du Plan Bleu a été la publication de **fascicules** de référence sur la **conservation des écosystèmes et la biodiversité** (en 1991 et 1997) et sur les **forêts et**

espaces boisés (en 1990 et 2001). Ceux-ci ont contribué à mieux faire prendre conscience de l'importance des enjeux (la Méditerranée est un des "hot spots" mondiaux de la biodiversité terrestre) et des dynamiques socio-économiques et écologiques caractérisant la région avec ses différences entre le Nord et le Sud du Bassin.

Les travaux généraux du Plan Bleu ont aussi montré la très grande importance du problème des **sols** (désertification, perte par urbanisation) qui est aussi préoccupant que celui de l'eau bien que moins connu, moins perçu et aussi moins mobilisateur. Un document de travail sur les sols ("des problématiques aux indicateurs : l'exemple des sols") a été réalisé et publié en 1996 et une note de synthèse est en cours de préparation pour 2001. Ce thème est aussi un des thèmes prioritaires du programme MEDSTAT-Environnement pour combler quelque peu une carence générale d'informations et de données.

La question centrale, en terme de développement durable, est celle **du devenir de l'agriculture et des sociétés rurales** (encore très significatives au Sud et à l'Est du Bassin) **et de leurs relations avec les territoires et l'environnement**. Les enjeux liés à la multifonctionnalité de l'agriculture (bonne gestion des eaux, des sols, de la biodiversité et des paysages ; enjeux socio-économiques, équilibres territoriaux entre arrières-pays et zones côtières et conséquences en termes d'artificialisation du littoral et de pollution) sont en effet d'une importance considérable qui devrait être mieux prise en compte dans le cadre des négociations commerciales et des politiques économiques et territoriales.

Ceci mérite un travail de réflexion entre experts de l'agriculture et de l'environnement pour essayer de dégager un constat partagé des enjeux, faire ressortir un certain nombre d'exemples de bonnes pratiques et identifier les voies d'action qui devront être privilégiées. Après la rédaction d'un document de travail sur l'intensification de l'agriculture, la mobilisation de la CMDD sur ces enjeux pourrait être l'occasion d'une avancée utile. Le Plan Bleu a contribué en 2000 et 2001 à cette dynamique :

- en réalisant une **étude de pré faisabilité pour la CMDD**, précédée d'un atelier régional d'experts,
- en faisant réaliser une étude sur les **impacts possibles** de la zone de libre-échange si celle-ci était étendue aux produits agricoles,
- en se rapprochant des grands organismes agricoles méditerranéens, notamment le **CIHEAM**¹ qui souhaite s'engager dans des réflexions prospectives de ce type et a manifesté tout son intérêt pour une **démarche commune**.

2.4 Urbanisation, villes, déchets urbains et risques naturels

La CMDD avait fait du thème "**urbain-rural**" un de ses thèmes prioritaires avant de le limiter au seul aspect "**villes et développement durable**" (le thème rural devant faire l'objet d'un groupe de travail spécifique). Le Plan Bleu a contribué aux travaux notamment par :

- une **étude générale sur l'urbanisation** dans les pays et les régions côtières avec analyse rétrospective et réalisation de cartes régionales et par pays (à partir de l'exploitation de la base de données Géopolis). Ces travaux engagés en 1998 et complétés d'analyses sur la Grèce et la Turquie seront publiés en 2001 ;
- une analyse large de la documentation disponible sur la question des villes et du développement durable et la rédaction d'une première note de synthèse sur la question (en 2000) ;

¹ Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes

- la mobilisation de fonds de la Commission européenne et d'experts du Nord et du Sud de la Méditerranée pour contribuer à l'élaboration d'un constat partagé nourri **d'analyses sous-régionales** (groupes de pays) et une contribution aux activités de la CMDD qui feront l'objet d'un atelier régional en juillet 2001 à Barcelone. Un ensemble important d'informations sur la question a été regroupé à cette occasion.

Le thème des **déchets urbains** a fait aussi l'objet de travaux significatifs depuis deux ans : réalisation d'analyses nationales (avec le CEDARE), organisation d'une réunion régionale d'experts (septembre 2000) et d'une étude de pré faisabilité pour la CMDD, sélection d'indicateurs (dans le cadre du programme METAP) et renforcement des capacités dans le domaine des statistiques (dans le cadre du programme MEDSTAT-Environnement). Des progrès sensibles sont ainsi intervenus dans le rassemblement des informations et analyses et les propositions de suites à donner.

Enfin, après la publication du fascicule "**Risques naturels**" (en 1997), le Plan Bleu a réalisé une étude de faisabilité pour la CMDD et soutenu la dynamique en cours de création d'un réseau méditerranéen qui pourrait se développer autour du centre "Stop disasters" de la ville de Naples.

2.5 Tourisme et développement durable

Cette question, considérée comme prioritaire pour le développement durable en Méditerranée a notamment fait l'objet :

- de l'élaboration et la publication d'un fascicule (1995) ;
- d'une participation aux différentes réunions internationales sur le tourisme et l'environnement (Hyères Les Palmiers, Lanzarote, Calvià Casablanca, Port-Cros ...)
- d'un **appui à la CMDD** : rédaction de notes de problématique, sensibilisation des Etats, de professionnels, d'ONG, de collectivités locales et d'experts et réalisation d'études de cas, organisation de l'**atelier régional d'Antalya** (1998) dont les actes ont été publiés dans les rapports techniques du PAM, rédaction de **propositions stratégiques adoptées par les Parties contractantes** (Malte 1999) ;
- d'actions réalisées suite aux recommandations CMDD : contribution aux travaux du PNUE (Tour Operator Initiative) et de l'OMT (programme îles et développement durable), mobilisation des pays et préparation d'un programme régional de trois ans sur la gestion durable des zones côtières touristiques (programme TANDEM proposé en octobre 2000 à la Commission européenne SMAP-MEDA), actualisation des données et analyses à l'échelle régionale et sous-régionale (en cours en 2001) et préparation d'un Livre Blanc.

Les objectifs fixés pour TANDEM visent l'identification, sur la base d'indicateurs sélectionnés, des évolutions constatées et possibles (et notamment les impacts environnementaux et territoriaux du tourisme) et des outils, notamment les outils économiques, pour une meilleure intégration tourisme-environnement et une gestion durable des zones côtières touristiques. L'enjeu est aussi de contribuer si possible à initier une coopération méditerranéenne pour un tourisme plus durable.

2.6 Commerce et environnement

Suite à la décision de la CMDD de faire du thème "libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen" un de ses thèmes prioritaires, le Plan Bleu a été chargé de préparer un programme, adopté en 1999 par la CMDD, et se traduisant par :

- l'organisation de réunions d'experts (Genève, Marseille) et la participation au dialogue mondial sur les expériences régionales de libre-échange (Genève, 1999) ;
- la mobilisation d'un consultant de haut niveau ;
- l'appui à l'organisation de réunions du groupe en 1998 (Beyrouth) et 1999 (Barcelone).

Le programme de travail adopté en 1999 s'est surtout attaché à mettre en évidence les impacts possibles du libre-échange sur l'environnement dans le contexte euro-méditerranéen et à engager une réflexion sur les conditions d'une meilleure intégration. La mise en place d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne à l'horizon 2010 entre l'Union européenne et chacun des 12 pays partenaires du Sud et de l'Est de la Méditerranée est en effet un des objectifs fondamentaux du Partenariat euro-méditerranéen engagé à Barcelone en 1995. Or, le démantèlement tarifaire pourrait avoir des effets très importants dans certains pays du Maghreb et du Machrek compte tenu des écarts de développement et des niveaux encore très élevés de protection douanière.

Le programme, conclu avec le soutien financier de l'Union européenne, de la France et du Liban, s'est traduit par la conduite de 17 études en 2000 portant sur :

- l'évolution du contexte commerce/environnement dans le monde et l'évolution du commerce intra-méditerranéen ;
- les enseignements à tirer pour la Méditerranée de certaines expériences régionales (ALENA, intégration de la Grèce, de l'Espagne, du Portugal et de la Pologne dans l'Union européenne) ;
- des réflexions prospectives dans le domaine de l'industrie et de l'agriculture ;
- des études dans les pays sur l'intégration de la dimension environnementale dans les accords d'association signés avec l'Union européenne et des analyses sectorielles sur certains modes de consommation et secteurs de production.

Une première **note de synthèse** a été rédigée par le Plan Bleu et l'**atelier régional, tenu à Montpellier et Mèze en octobre 2000**, a permis de présenter les principaux résultats des études et d'échanger entre les participants sur le constat et les premières pistes de propositions. Le rapport de l'atelier fera l'objet en 2001 d'une publication dans la collection des rapports techniques du PAM. Une note de synthèse corrigée a par ailleurs été diffusée début 2001.

Une réunion sera organisée à l'été 2001 pour débattre des suites à donner et notamment des propositions à présenter à la CMDD.

2.7 Autres thèmes

Des travaux ponctuels d'analyse ont été réalisés sur les **îles** méditerranéennes (publication d'un fascicule en 1992, participation aux séminaires sur l'avenir des îles : Minorque, Capri, Santorin ...), les **montagnes** (approche prospective en 1994 et 95), et le **littoral** (étude de définition du littoral en 1991, travail sur l'érosion côtière en 1996, analyse de l'évolution de l'occupation des sols des littoraux français, espagnol et italien à partir des données Lacoast en 2001, ...).

Le Plan Bleu a aussi réalisé :

- des fiches de synthèse sur différents sujets dans le cadre des travaux de l'Agence européenne de l'environnement (AEE) en 1998,
- des études de pré faisabilité pour la CMDD en 2000 sur différents thèmes (l'énergie, les risques naturels, la pauvreté) outre les études déchets et agriculture – développement rural déjà citées.

Dans le domaine de **l'industrie**, outre le fascicule de 1991, il a été réalisé une étude régionale de prospective et plusieurs études locales dans le cadre du programme "zone de libre-échange et environnement" de la CMDD.

Dans le domaine de **l'énergie**, outre le fascicule de 1993, une coopération a été développée avec l'OME pour la rédaction d'une étude de faisabilité pour la CMDD.

Enfin des travaux d'actualisation des **cadres prospectifs** du Plan Bleu ont été réalisés en 2000 et 2001 dans le **domaine démographique et économique** (cf. I, §5).

3 Adaptation de la démarche prospective et application à certaines régions et programmes d'aménagement côtier

Suite à la demande des Parties contractantes de poursuivre les travaux de prospective générale et d'appliquer la démarche prospective à des régions côtières, le Plan Bleu a conduit une série de travaux à la fois méthodologiques et pratiques :

- élaboration d'une "approche méthodologique pour les **scénarios littoraux**" (en 1991) et d'une "étude – élaboration d'un recueil méthodologique pour l'approche prospective et systémique à très grande échelle adapté au littoral méditerranéen" (en 1992) ;
- organisation d'un "séminaire débat sur la prospective en Méditerranée" (1992, rapport technique du PAM n° 127) ;
- essai d'application à la **Baie d'Iskenderun** (Turquie, 1992) en collaboration avec les autorités locales et nationales, qui a abouti à des recommandations concrètes partiellement mises en œuvre mais restreintes suite à la fermeture du pipeline avec l'Irak, avec publication de rapports techniques ;
- contribution à l'élaboration de plusieurs **programmes d'aménagement côtier** du PAM : Baie de Kastela (Croatie), Rhodes (1990/92) (Grèce), Côte syrienne, Albanie (mi 1993- fin 1997), Fuka-Matruh (Egypte), Israël, Sfax (Tunisie), Malte (en cours), Liban (phase de démarrage) et Alger (projet) ;
- publication d'un rapport technique sur les "Méthodes et outils pour les études systémiques et prospectives en Méditerranée" et organisation d'un séminaire sur "la prospective territoriale en Méditerranée et l'approche par les acteurs (1996), tous deux publiés dans les rapports techniques du PAM.

Le principal mérite de ces approches est de contribuer à faire mieux prendre conscience par les décideurs et les acteurs locaux de la situation de la région concernée (notamment de l'importance des dégradations environnementales) et surtout des évolutions possibles à long terme grâce d'abord à une évaluation rétrospective puis à une réflexion commune sur les futurs probables et souhaitables.

Des évolutions importantes ont été données en terme de méthode en faveur d'approches moins lourdes, plus opérationnelles et plus participatives, à l'occasion notamment :

- du **PAC de Sfax** (1994-1997) : organisation d'un forum régional sur les méthodes, efforts d'innovation avec recherches d'outils et mise en œuvre de la réflexion prospective par les équipes locales elles-mêmes ;
- du **PAC de Malte** en cours (2000-2001) qui, d'une part s'appuie directement sur un travail à partir d'**indicateurs** choisis par les équipes locales en fonction des problématiques prioritaires pré identifiées, et, d'autre part, privilégie une **approche très participative** (mobilisation des différents ministères, d'autorités locales, professionnels et ONGs). Cette approche, résumée sous le nom "d'analyse systémique et prospective de durabilité", a aussi le grand mérite de servir de lien et de permettre une réflexion conjointe des différentes équipes thématiques du PAC.

Le Plan Bleu a enfin assisté les autorités algériennes dans l'élaboration du projet de **PAC pour la côte algéroise**, lequel devrait être prochainement engagé.

4 Renforcement de la fonction : observation de l'environnement et du développement durable

4.1 Objectifs et axes d'efforts

Le suivi de l'état de l'environnement et des progrès vers le développement durable de la région méditerranéenne nécessite de réunir un ensemble d'informations utiles à l'analyse et autant que possible comparables entre elles. Compte tenu, d'une part, des faibles capacités et des très grandes lacunes actuellement encore constatées au niveau de l'information environnementale et en termes d'analyses pertinentes de développement durable et, d'autre part, de l'intérêt de promouvoir des démarches partagées à l'échelle méditerranéenne, des efforts importants ont été engagés par les pays et le Plan Bleu depuis 1993. Cet effort à l'échelle régionale a bénéficié notamment de **l'appui de la Commission européenne** (Programmes Life Pays-Tiers et MEDSTAT-Environnement) et de la synergie avec les travaux de la CMDD et du METAP.

Cet effort a porté sur différents axes complémentaires :

- production de documents permettant d'orienter la réflexion et l'action "d'observation de l'environnement et du développement";
- animation d'un réseau d'observatoires nationaux et appui à l'élaboration d'études de faisabilité dans certains pays ;
- organisation d'un système d'indicateurs pour le développement durable et sa promotion au niveau méditerranéen et dans les pays ;
- travail d'information sur les institutions et politiques d'environnement et de développement durable ;
- recueil de données statistiques de base et renforcement des capacités des instituts de statistiques dans le domaine de l'environnement (programme MEDSTAT) ;
- constitution d'un fond documentaire et cartographique.

L'objectif de ce travail d'ensemble doit être de produire ou d'aider à produire des analyses et des rapports capables de nourrir le nécessaire débat contradictoire et à faire évoluer l'action publique dans le sens d'un développement plus durable.

4.2 La production de documents permettant d'orienter la réflexion et l'action d'observation de l'environnement et du développement, les observatoires et les indicateurs

Différents documents du Plan Bleu ont contribué à mettre en évidence les problématiques méditerranéennes de développement durable, par exemple le rapport "Le développement durable en Méditerranée : contribution du Plan Bleu à la Conférence de Tunis" (où fut élaboré l'Agenda Med 21) – 1994. Un rapport général sur "observation et évolution de l'environnement et du développement en Méditerranée (phase préparatoire)" comprenant 5 cahiers et présenté en 1995 à Barcelone a joué aussi un rôle important pour montrer les méthodes et outils et notamment **l'intérêt d'une démarche de type "indicateurs"**. Celle-ci fut d'ailleurs effectivement engagée à l'échelle régionale suite à la demande des pays et avec **l'appui de la CMDD, de la Commission européenne et du programme METAP – Banque Mondiale**.

Les travaux sur les **indicateurs de performance environnementale (IPE)** confiés au Plan Bleu par le METAP ont conduit à l'organisation de plusieurs ateliers et de travaux de groupe qui ont permis un important travail lequel a mobilisé de nombreux experts méditerranéens :

- **atelier régional de Damas** (11-14 janvier 1996),
- **atelier régional de Beyrouth** (15-17 décembre 1997),
- publication d'un document cadre (1998),
- organisation de trois ateliers sous-régionaux pour la **sélection d'IPE** dans les domaines de **l'eau**, des **déchets**, et de la **pollution de l'air** : **Rabat** (24-26 septembre 1998), **Le Caire** (8-10 novembre 1998), **Split** (26-28 novembre 1998),
- tests d'application pour le calcul des indicateurs en Egypte, Turquie et dans les Territoires Palestiniens (1999-2000).

Parallèlement ont été engagés les travaux sur les **indicateurs pour le développement durable (IDD)** dans le cadre de la CMDD qui en avait fait une de ses activités prioritaires en pleine cohérence avec les conclusions de la Conférence de Rio :

- réunion à Sophia Antipolis en juillet 1997 avec les grandes institutions internationales compétentes (UE, AEE et EUROSTAT, OCDE, CDD-NU, PNUE, GRID, SCOPE), IFEN et les observatoires marocain et tunisien pour aider le Plan Bleu à cadrer son travail sur la région ;
- **ateliers de Tunis** (9-10 juin 1998) et de **Sophia Antipolis** (10-11 mai 1999) pour aboutir à la sélection d'un jeu commun de 130 indicateurs, et la formulation de propositions pour la mise en œuvre d'un système d'indicateurs en Méditerranée, et notamment le calcul effectif des indicateurs choisis. Réalisation en parallèle d'un test national en **Slovénie** pour juger de la faisabilité
- **adoption par les Parties contractantes des propositions de la CMDD (Malte, octobre 1999) et du jeu commun de 130 indicateurs ;**

- réalisation d'un **jeu de 50 fiches méditerranéennes illustrées** et commentées, à l'aide des sources de données internationales dont la dernière version actuelle a été publiée en janvier 2001 ;
- réalisation d'un **"glossaire"** rassemblant les définitions et méthodes de calcul, finalisé en 2000 ;
- début de **mise en œuvre dans l'ensemble des pays méditerranéens des recommandations adoptées** à partir de juin 2000 avec présentation des premiers résultats en **décembre 2000 à Sophia Antipolis** dans le cadre d'un atelier régional.

Dans le même temps, et en application des recommandations de la CDD-Nations Unies, un **test national** a été réalisé **en Tunisie** à partir des 134 indicateurs des Nations Unies en coopération avec l'IFEN et le Plan Bleu. Ce test, qui a mobilisé de nombreuses institutions tunisiennes, a contribué au travail régional et a fait l'objet d'une validation par la Commission Nationale de Développement Durable en 2000. Un test similaire mais s'appuyant sur le jeu méditerranéen des 130 indicateurs s'engage **au Maroc** en 2001 avec l'appui de la France et du Plan Bleu. Parallèlement, la Grèce a engagé un programme d'appui au travail d'observation dans 6 pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée.

Cette dynamique autour des indicateurs a permis de familiariser les acteurs méditerranéens de l'environnement et leurs partenaires à l'outil "indicateur" et à l'intérêt d'en promouvoir un usage généralisé et adapté aux différentes situations, nationales, locales et sectorielles. D'ores et déjà les IDD sont reconnus comme un outil central pour les observatoires et systèmes d'observation et utilisés et promus dans le cadre des PACs, de programmes thématiques et la réalisation de rapports comme par exemple le "bilan stratégique" réalisé en 2000 par la CMDD.

Parallèlement se sont mis en place dans certains pays des **"observatoires" nationaux ou systèmes équivalents d'observation de l'environnement et du développement durable** pour lesquels il est demandé au Plan Bleu de jouer un rôle d'animateur de réseau. Deux réunions régionales ont ainsi été organisées à **Rabat** du 7 au 10 décembre 1994 à l'occasion de la création de l'observatoire marocain de l'environnement (Conférence internationale : "les observatoires de l'environnement et du développement : un outil d'information et d'aide à la décision") et à **Tunis** du 18 au 20 novembre 1999. Elles ont permis de réunir des institutions internationales et de nombreux pays méditerranéens et ont contribué à cette nouvelle dynamique. Celle de Tunis a notamment été utile pour mieux préciser la "fonction" de ces systèmes nationaux qui doivent surtout privilégier la production d'analyses et de rapports sur des problématiques importantes (autour d'indicateurs et grâce à des partenariats externes) plutôt que la construction de systèmes d'information lourds et souvent peu opérationnels.

Les **résultats** des efforts engagés ces dernières années pour la création d'observatoires nationaux dans certains pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée sont encore très **fragiles et inégaux**. Après le **Maroc** et la **Tunisie** qui ont décidé d'institutionnaliser ce qui à l'origine étaient des projets soutenus par des bailleurs de fonds, le **Liban** a mis en place un observatoire (LEDO) qui a déjà permis une très bonne mobilisation nationale. L'étude de faisabilité avait été assurée par le Plan Bleu et le projet est financé par l'Union européenne (Life). Le même montage en Turquie n'a pas permis, à ce jour, de créer une dynamique équivalente et l'étude sur la Syrie n'a pas encore eu de suite. En 2000, deux études de faisabilité ont été réalisées sur l'Algérie (qui a décidé de donner suite) et l'Albanie où un appui plus important est à prévoir.

Globalement, peu des pays du Sud et de l'Est ont aujourd'hui les capacités leur permettant, comme ceux de l'Union européenne, de produire analyses et rapports susceptibles d'aider

au débat contradictoire et à la décision publique. Une plus grande priorité mériterait d'être donnée par les pays et au niveau régional au développement de ces capacités. Au moment où les programmes Life et METAP, qui ont beaucoup contribué à cette dynamique, se terminent, il serait souhaitable que cet objectif soit reconnu et soutenu comme il le mérite, notamment dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen.

4.3 Politiques et institutions pour l'environnement et le développement durable

Un effort a également été engagé pour mieux connaître et faire connaître les politiques et institutions de l'environnement et du développement durable dans les différents pays méditerranéens. Des analyses ont été ainsi conduites dans plusieurs pays et ont pu conduire, lorsque c'était possible, à la **publication de "profils de pays"**.

Après une première série surtout descriptive (série "institutions – environnement – développement") comprenant la publication de profils de pays sur l'**Albanie** (1995), le **Maroc** (1995), la **Tunisie** (1995), la **Turquie** (1995), l'**Egypte** (1996) et l'**Algérie** (1998), une deuxième série plus analytique (série "Problématiques et politiques d'environnement et de développement durable") a été engagée en 1998-1999 avec la publication des profils **Liban** (version anglaise : 1999, version française : 2000) et **Tunisie** (version française : 2000, version anglaise : 2001).

En 2001, un tableau comparé des différentes politiques et institutions d'environnement et de développement durable dans les différents pays méditerranéens sera dressé en tirant parti des différentes contributions disponibles (évaluations environnementales de l'OCDE, profils de pays du Plan Bleu, questionnaire du bilan stratégique de la CMDD, travaux de MEDPOL, travaux sur les acquis communautaires ...). Il mettra l'accent notamment sur les principales évolutions historiques, le volet lutte contre la pollution et la mise en place d'outils économiques pour l'intégration environnement-développement.

4.4 Données statistiques, géographiques et documentaires

Depuis le début de ses travaux, le Plan Bleu réunit régulièrement les principales **données de base sur le Bassin méditerranéen**, la dernière version avant la publication de fiches indicateurs datant de 1996.

L'insuffisance de données statistiques sur l'environnement a été régulièrement mise en évidence. Pour mieux mesurer la situation, un court "rapport de synthèse sur l'état et les besoins" a été réalisé en 1996 en liaison avec EUROSTAT et après enquête dans plusieurs pays.

Ceci a facilité le lancement du **projet MEDSTAT -Environnement** financé par MEDA dans le cadre du **Partenariat euro-méditerranéen** et confié au Plan Bleu sous l'égide d'**EUROSTAT**. Ce projet de trois ans et demi a démarré en mai 1999. Il vise à **renforcer les capacités des instituts de statistiques des 12 pays partenaires de l'Union européenne dans le domaine de l'environnement**. Lourde à gérer et à conduire, ce programme nécessite de très nombreuses missions des chargés d'études du Plan Bleu, l'organisation de plusieurs formations et la mise en place de matériels informatiques dans les pays, mais il facilite la consolidation des fondements nécessaires à la production régulière de données fiables et comparables dans le domaine de l'environnement.

Deux formations générales ont été organisées en octobre 1999 et janvier 2000 puis trois formations thématiques : sur **l'eau (juillet 2000 à Cannes)**, sur les **sols (janvier 2001 à Malte)** et sur les **déchets (prévue juillet 2001 en Turquie)**. Elles ont déjà permis des avancées utiles : clarification des définitions, concepts et problématiques, outils à promouvoir pour aider à la prise en compte de ces dimensions par les appareils de statistiques, intérêt de l'adaptation des nomenclatures nationales aux standards internationaux, réflexion

commune sur les spécificités méditerranéennes à prendre en compte ... Des missions d'appui sont également organisées pour aider les pays dans la mise en œuvre.

Les capacités et niveaux de mobilisation des différents pays sont inégaux mais des **avancées très significatives** ont déjà été obtenues dans les pays les plus motivés : rassemblement d'un nombre significatif de données (notamment à Chypre, Malte, Algérie, Maroc, Israël), renforcement ou **création de services "environnement"** dans les offices de statistiques de plusieurs pays, mise en place de partenariats institutionnels...

Un effort a également été engagé par le Plan Bleu pour créer et mettre à disposition une base de données ("ECHEMS") dont la dimension méditerranéenne permettra de contribuer à l'effort d'harmonisation et de rassemblement des données. Cette base a été conçue pour intégrer les autres données (démographiques, socio-économiques) utilisées par le Plan Bleu.

Enfin, des efforts significatifs ont été conduits depuis plusieurs années pour enrichir le fond documentaire et cartographique du Plan Bleu. A ce jour, on compte plus de **3600 documents disponibles** sur tous les grands sujets intéressant la Méditerranée.

5 Préparation d'un nouveau rapport général environnement-développement

12 ans après la publication du "Plan Bleu : Avenirs du Bassin méditerranéen", un nouveau travail d'ensemble paraît nécessaire compte tenu :

- des évolutions importantes qui ont marqué la région et qui doivent être prises en compte ;
- des acquis du travail méditerranéen, notamment des activités de la CMDD ;
- de la nécessité de mieux faire connaître et partager les résultats méditerranéens.

C'est pourquoi, suite aux activités sur les indicateurs, les Parties contractantes à la convention de Barcelone ont demandé de préparer un nouveau rapport "qui fera ressortir l'unité et la diversité des situations, les efforts en cours pour le développement durable et les difficultés rencontrées, les bonnes pratiques, les objectifs de résultats à moyen et long terme affichés par les pays ...". Ce rapport devrait être publié en 2003. Il permettra **d'actualiser le Plan Bleu** et d'y développer certaines problématiques ayant fait l'objet d'approfondissement ces dernières années (telles que l'eau, le tourisme, l'urbanisation ...).

Pour mener à bien cette démarche, le Plan Bleu s'appuie sur des réunions d'experts (une première réunion s'est tenue en février 2001) et sur l'ensemble des travaux récents et en cours. Il souhaite associer autant que possible les pays à cette réflexion et contribuer par la même occasion à renforcer leurs capacités dans le domaine de l'analyse et de la production de rapports. Dans ce but, un projet commun ("**MEDREP**") a été présenté au financement de la Commission européenne (programme Life Pays-Tiers). Il s'appuiera aussi sur les activités des autres centres du PAM, lesquels ont déjà été associés dans le cadre de l'activité indicateurs.

Pour contribuer à préparer ce futur rapport, le Plan Bleu a réalisé en 2000-2001 plusieurs "cadrages" prospectifs à 2025 :

- un **cadrage démographique**, réalisé en 2000, sera publié en 2001 dans la série des fascicules. Des analyses complémentaires sur les migrations internes (exode rural ...) sont prévues en 2001 compte tenu de leur importance dans certains pays et de l'insuffisante connaissance que nous en avons ;

- un **cadrage macro-économique** est actuellement en cours de finalisation ;
- un travail de synthèse sur les effets possibles du changement climatique est également conduit.

Ces cadrages permettent de mieux prendre la mesure de la situation en Méditerranée en 2000 en la comparant à ce qui avait été envisagé pour cette date dans le premier Plan Bleu. Ils permettent aussi de cadrer les grandes évolutions possibles à 2025 à prendre en compte dans le futur rapport.

Ce dernier, qui s'appuiera notamment sur les **130 indicateurs de la CMDD** devrait comprendre quatre grandes parties :

- une **analyse rétrospective** permettant de situer les évolutions méditerranéennes par rapport aux autres grandes régions mondiales et par rapport aux scénarios du premier Plan Bleu en 1989 qui était fondé sur des statistiques de 1985 ;
- les hypothèses retenues pour le **scénario tendanciel de référence à 2025** ;
- les évolutions possibles à 2025 avec leurs impacts environnementaux pour **quelques grandes problématiques** et la mise en évidence des efforts en cours pour promouvoir un développement plus durable ;
- une partie de **synthèse** sur les impacts globaux possibles à 2025 et les conditions d'un cheminement plus "durable".

6 Mise en place d'un site WEB et autres actions de communication

Un **site WEB** très détaillé et mettant à disposition de nombreux documents et informations a été réalisé et mis en ligne en français (fin 2000) et en anglais (début 2001). Ce site, qui reçoit actuellement plus de 1000 appels par mois semble apprécié du public qui a pu le découvrir et a reçu de nombreux témoignages de satisfaction.

Par ailleurs, des efforts ont été engagés pour améliorer les **publications** du Plan Bleu : nouvelle série de profils de pays (du même format que les fascicules) avec traduction, publication et large diffusion d'une première "4 pages" (sur l'eau, le n° 2 prévu pour 2001 portera sur le thème population et urbanisation), des fiches indicateurs, des recommandations de la CMDD (eau, tourisme, indicateurs ...), et de divers travaux (ex. Vision sur l'eau), réalisation (en 1997) d'une nouvelle brochure.

Les membres du Bureau de l'Association Plan Bleu pour l'environnement et le développement en Méditerranée et l'équipe du Centre ont aussi participé activement à de nombreuses manifestations externes et notamment des **conférences** mondiales, euro-méditerranéennes ou méditerranéennes. Outre celles mentionnées plus haut comprenant l'eau, les îles et le tourisme, on peut citer notamment la Conférence des Nations Unies de Rio, celle de Tunis sur le développement durable, celle de Fontevault sur l'environnement et d'autres sur divers sujets qui sont autant d'occasion de faire connaître nos travaux et d'échanger puisque nos contributions font en général l'objet de communications et souvent de publications. Il n'est cependant pas possible de répondre à toutes les sollicitations externes, très nombreuses, compte tenu des moyens et du temps disponible.

Le Plan Bleu a enfin conduit un certain nombre d'actions de **formation** au bénéfice des pays méditerranéens dans ses domaines de compétence (prospective, statistiques, indicateurs, analyse systémique...) et contribué à des formations organisées par d'autres institutions.

7 Evolution des moyens

Ressources financières

Face à des ressources financières limitées au regard du périmètre géographique, de la complexité des problématiques appréhendées et de la faiblesse des données de base, le Plan Bleu a eu recours à de nombreuses sources de financements complémentaires par rapport à son budget régulier PAM. Celles-ci permettent de doubler environ les financements du PAM, avec une part croissante de la Commission Européenne.

Cependant ceci apporte une lourdeur supplémentaire liée à la multiplicité des partenaires financiers ayant chacun leurs exigences en termes d'objectifs, de champ géographique, de rapports financiers et techniques et d'évaluation. Cela peut entraîner également une certaine difficulté à estimer les rapports coûts-efficacité compte-tenu des synergies possibles et recherchées entre les différents projets.

Cela entraîne aussi des efforts de plus en plus importants pour la mobilisation de ces financements et une difficulté à organiser une fonction d'observation de long terme avec des budgets erratiques et un mode de financement de type « projet » sur 2 à 3 ans maximum.

La plupart de ces financements (Medstat, METAP, Life Pays Tiers) portent sur des actions en partenariat avec les pays auxquels ils profitent directement.

Personnel

L'équipe du CAR/PB regroupe des experts de diverses nationalités et compétences (agronomie, géographie, économie, sociologie, écologie, statistiques, informatique..). Elle a pu être progressivement renforcée grâce aux financements externes et à la mise à disposition de 3 cadres de haut niveau par le gouvernement français depuis 1998.

Locaux

Le CAR/PB bénéficie depuis 1997, sur le site de Sophia Antipolis (technopole proche de Nice), de locaux modernes et fonctionnels mis à disposition par la France (Conseil Général des Alpes-Maritimes).

Par ailleurs, l'UNESCO, à Paris, met un bureau à disposition du Président du Plan Bleu.

II. PROPOSITIONS DE RAPPORT POUR LE BIENNUM 2002-2003

Comme lors du dernier biennium, il est proposé d'organiser la présentation du rapport selon trois grands domaines d'activité :

- intégration de l'environnement et du développement : observation générale et prospective de l'environnement et du développement, suivi des problèmes à surmonter et des progrès accomplis vers le développement durable ;
- intégration de l'environnement et du développement : travaux spécifiques sur certaines problématiques de développement durable ;
- contribution du Plan Bleu à la gestion durable des régions côtières.

1 Observation générale et prospective de l'environnement et du développement ; évaluation des problèmes à surmonter et des progrès accomplis vers un développement plus durable en Méditerranée

- Enjeux
 - a) les premiers scénarios du Plan Bleu ont mis en évidence le caractère peu "durable" de certaines évolutions méditerranéennes qui occasionnent sans cesse des dommages plus importants à l'environnement et ne permettent pas un rapprochement des niveaux de développement entre le Nord et le Sud du Bassin.
 - b) La Méditerranée est donc confrontée au défi suivant : trouver comment passer d'un scénario tendanciel à des scénarios alternatifs qui soient plus en accord avec les principes de développement durable.
 - c) Pour contribuer à cette évolution, la production d'information fiables et pertinentes permettant d'aider le nécessaire débat contradictoire et la décision publique représente un enjeu majeur lequel suppose un renforcement des capacités méditerranéennes au niveau des pays et au niveau régional.
- Réponses aux enjeux
 - a) L'adoption du programme Action Med 21 en 1994, l'élargissement du mandat du PAM en 1995 et la création de la Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDDD) en 1996 témoignent d'une volonté de coopération régionale méditerranéenne pour affronter le défi du développement durable en Méditerranée.
 - b) Le lancement en 1995 du Partenariat euro-méditerranéen constitue un premier exemple de tentative structurée d'instituer une coopération politique et économique Nord-Sud, laquelle concerne à ce stade les 15 pays de l'Union européenne et seulement 12 pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. La principale décision économique visant à la création d'un espace régional de prospérité partagée est la création à l'horizon 2010 d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne bénéficiant de politiques d'accompagnement avec des fonds MEDA. Au niveau régional, les statistiques, l'eau et l'environnement sont notamment reconnus comme des priorités d'action. Dans le cadre de ce partenariat, un programme d'action à court et moyen terme pour l'environnement (SMAP) a ainsi été adopté. Le programme régional sur les statistiques (MEDSTAT) qui vise les instituts de statistiques des pays, comprend par ailleurs un volet environnement ("MEDSTAT-Environnement") dont la mise en œuvre,

confiée au Plan Bleu, commence à produire des résultats significatifs. Enfin, la Commission, avec son programme "LIFE Pays-Tiers" a aidé le CAR/PB à développer les activités sur les indicateurs (projet financé jusqu'à la fin 2000).

- c) Un travail important a été engagé sur les indicateurs du développement durable. Après l'adoption d'un jeu commun et de recommandations d'actions, tous les pays riverains se sont engagés sur une base volontaire à en promouvoir l'usage et à contribuer au calcul des indicateurs sélectionnés. Le CAR/PB a réalisé un glossaire des définitions, publié un recueil de fiches documentées et contribué à la mobilisation des pays et des autres centres du PAM. Certains pays ont aussi fait des efforts pour renforcer leurs capacités institutionnelles pour l'observation de l'environnement et du développement durable.
 - d) Le "bilan stratégique" réalisé pour la CMDD témoigne des efforts en cours dans de nombreux pays et à l'échelle régionale pour renforcer les systèmes institutionnels visant à la protection de l'environnement, à un aménagement plus équilibré des territoires et à la promotion du concept et de politiques de développement durable.
 - e) Les ONGs méditerranéennes déploient aussi des efforts significatifs pour renforcer leurs capacités et appeler l'attention des décideurs sur les enjeux méditerranéens et la nécessité d'évaluations environnementales et sociales et de réformes structurelles pour une meilleure intégration environnement/développement.
- Lacunes
 - a) Le manque de données fiables et comparables et d'informations pertinentes et disponibles ou de capacités à les réunir, reste une très forte contrainte dans la région, notamment dans les pays autres que ceux de l'Union européenne. Cette remarque s'applique notamment :
 - aux statistiques environnementales qui sont encore loin d'être satisfaisantes dans de nombreux pays et dans des domaines essentiels (dégradation des sols et du littoral, qualité de l'eau et de l'air ...);
 - aux données concernant les régions côtières : changements d'occupation des sols, déclinaison à cette échelle des données socio-économiques (ex : tourisme) et environnementales ...;
 - aux aspects et outils économiques de l'environnement ;
 - à l'évaluation des impacts sociaux et environnementaux des politiques publiques.
 - b) Dans de nombreux pays du Sud et de l'Est mais aussi du Nord, les capacités institutionnelles pour l'environnement et le développement durable restent encore très faibles : faiblesse des réflexions et outils économiques, des capacités d'évaluation, d'analyse et de production de rapports, faiblesse des capacités à peser sur les politiques économiques, commerciales et sectorielles pour les rendre plus conformes aux principes du développement durable, ...
 - c) Depuis la publication en 1989 du "Plan Bleu : avenir du Bassin méditerranéen", sa traduction en plusieurs langues et sa large diffusion commerciale, il n'y a plus eu de publication d'ouvrages de référence de ce type appelant l'attention sur les enjeux méditerranéens d'une meilleure intégration environnement/développement. Par ailleurs, encore peu de pays du Sud et de l'Est sont

capables de produire des rapports permettant de susciter le débat contradictoire et d'aider aux nécessaires évolutions des politiques.

d) Les travaux réalisés pour la CMDD sur le thème "libre-échange et environnement dans le contexte méditerranéen" ont montré l'ampleur des impacts sociaux et environnementaux possibles de l'ouverture économique et commerciale et la nécessité d'un suivi des impacts à venir et de politiques d'anticipation fortes. Ils soulignent aussi le manque d'intégration des questions environnementales dans les accords d'association et programmes d'accompagnement de l'ouverture commerciale et économique et l'absence ou l'insuffisance, à ce stade, de dispositif organisé pour évaluer en continu les impacts de la zone de libre-échange en termes de durabilité et s'assurer d'une bonne intégration des enjeux environnementaux.

e) Il y a un grand besoin de programmes régionaux pour le renforcement des capacités dans les pays dans le domaine de l'observation et de la prospective de l'environnement et du développement, de la production d'analyses et de rapports utiles à la décision publique et dans le domaine de l'économie de l'environnement. Mais les moyens du PAM sont limités et la synergie avec les autres fonds disponibles, notamment ceux de la Commission européenne, est problématique et n'apparaît pas suffisante :

- les programmes Life et METAP mobilisés ces dernières années sont limités en durée et en volume et aléatoires ;
- le SMAP a jusqu'à présent privilégié une approche surtout thématique qui rend difficile le financement d'actions transversales de renforcement des capacités environnementales ;
- le Partenariat euro-méditerranéen et les programmes Life Pays-Tiers et METAP ne couvrent qu'une partie des pays riverains (différents pour chaque programme) ce qui ne permet pas une approche globale méditerranéenne que l'enjeu environnemental justifierait pourtant ;
- dans ces programmes, la priorité est accordée à l'action aux dépens de l'évaluation et l'analyse des impacts qui ne trouvent pas de financement malgré leur importance stratégique ;
- la mise en place de systèmes durables d'observation et d'analyse nécessite des efforts conduits dans la durée permettant une capitalisation durable de l'expertise, ce qui est peu compatible avec des financements au coup par coup.

- **Recommandations**

a) **Recommandations adressées aux Parties contractantes**

- Inviter les Parties contractantes à poursuivre et amplifier les efforts dans la mise en œuvre des recommandations issues de la CMDD sur :
 - les indicateurs pour le développement durable (IDD) ; en améliorant le niveau de collecte et d'analyse des IDD notamment au niveau côtier ;
 - le renforcement des capacités pour l'observation et la prospective de l'environnement et du développement ;
 - la production d'analyses et de rapports sur l'environnement et le développement durable aux échelles côtière, nationale et régionale ;

- Inviter les Parties contractantes à la mobilisation d'institutions et de personnes qualifiées pour l'élaboration du rapport régional « environnement et développement » et de rapports nationaux équivalents et y contribuant.
- Inviter les Parties contractantes à renforcer leurs capacités dans le domaine de l'économie de l'environnement, évaluer les impacts sociaux, territoriaux et environnementaux de la zone de libre-échange et à développer des politiques d'anticipation et d'accompagnement permettant une meilleure prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux notamment par la mise en œuvre d'outils économiques et institutionnels adaptés.

b) Recommandations adressées au Secrétariat

- inviter le Secrétariat (CAR/PB) à réaliser un rapport régional sur l'environnement et le développement en Méditerranée comprenant une analyse rétrospective et prospective des grandes évolutions méditerranéennes et fondé en particulier sur les IDD ;
- inviter l'Unité de Coordination, les autres CAR et programmes du PAM à contribuer à ce travail ;
- inviter le Secrétariat (CAR/PB) à assister les Parties contractantes dans la mise en œuvre des recommandations sur les indicateurs notamment dans le cadre de l'élaboration du rapport régional et au niveau côtier, et à animer le réseau régional des observatoires nationaux ou systèmes équivalents ;
- inviter le Secrétariat (CAR/PB) à poursuivre les efforts de renforcement des capacités des pays dans le domaine des statistiques environnementales, à poursuivre le programme Medstat-Environnement et à élargir, dans la mesure du possible, certaines activités aux pays du Sud et de l'Est non bénéficiaires ;
- inviter le Secrétariat (CAR/PB) à poursuivre le travail d'analyse sur le thème libre-échange et environnement et les outils économiques pour l'environnement ;
- inviter le Secrétariat (CAR/PB) à renforcer ses efforts de communication, de publication, de formation et son rôle de forum de réflexion et d'échanges sur les perspectives méditerranéennes et le développement durable.

2 Problématiques de développement durable faisant l'objet de travaux spécifiques

2.1 Tourisme et développement durable

- Enjeux

Par ses impacts économiques, sociaux, environnementaux et territoriaux actuels et futurs, le tourisme représente un enjeu considérable pour la Méditerranée. Cependant la maîtrise et l'orientation du développement du tourisme dans le sens de la durabilité nécessite des politiques très volontaristes.

- Réponse aux enjeux

La CMDD a produit un travail important d'analyse et ses propositions ont été adoptées par les Parties contractantes. Certains pays et acteurs économiques ont engagé des efforts pour une meilleure maîtrise ou une diversification de leur développement touristique et le PAM (CAR/PB) a monté un projet régional de renforcement des capacités pour une gestion plus durable des zones côtières touristiques, proposé à la Commission européenne

(SMAP/MEDA). Ce projet a été monté avec la France et l'Espagne, et en partenariat avec de nombreux pays du Bassin et diverses institutions dont le CAR/PAP.

- Lacunes

La logique du développement et des politiques touristiques en Méditerranée reste actuellement plus marquée par la concurrence (entre pays et entre destinations locales) et la recherche de profits à court terme que par le souci d'un développement de long terme équilibré et maîtrisé. Les efforts en cours pour mieux concilier tourisme et développement durable, diffuser les méthodes et outils d'action nécessaires et échanger les expériences entre pays méditerranéens sont encore très insuffisants.

- Recommandations adressées aux Parties contractantes
 - Inviter les Parties contractantes à mettre en œuvre les recommandations qu'elles ont adoptées suite aux travaux de la CMDD.
- Recommandations adressées au Secrétariat
 - Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à contribuer à la mise en œuvre des recommandations adoptées et notamment à poursuivre la collecte d'informations sur les relations entre tourisme et développement durable.

2.2 Villes et environnement urbain

- Enjeux

L'évolution des modes de consommation, l'étalement urbain mal maîtrisé (au Nord comme au Sud), une croissance urbaine très rapide au Sud sans développement économique équivalent, sont à l'origine d'impacts environnementaux, spatiaux et socio-économiques considérables, notamment : la perte de terres agricoles et de paysages et écosystèmes précieux, la congestion urbaine du fait d'un recours accru au tout automobile et de l'insuffisance des transports publics, l'accroissement du volume de déchets et des pollutions, une vulnérabilité accrue aux risques naturels, la prolifération chronique de l'habitat informel et les divers problèmes sociaux et de santé induits par ce mal développement.

- Réponse aux enjeux

Les travaux en cours de la CMDD et du PAM contribuent avec d'autres à mettre en évidence la situation et les évolutions actuelles, les difficultés à surmonter et les propositions à formuler pour une meilleure durabilité du développement urbain. Un ensemble d'informations utiles a ainsi déjà pu être rassemblé tant sur le phénomène d'urbanisation que sur les problèmes des villes et certains aspects environnementaux (déchets urbains ...).

Face à l'ampleur des défis, seuls les pays les plus développés ont pu se construire de fortes capacités locales et réunir les moyens financiers pour mettre à niveau certaines infrastructures de base (efforts importants en cours sur les transports publics en sites propres) alors que dans les pays moins développés, les processus de privatisation en cours ne peuvent apporter que des réponses très limitées aux besoins identifiés.

- Lacunes

Malgré des capacités locales fortes et des moyens disponibles importants, les pays les plus développés, ne parviennent pas dans l'ensemble à maîtriser l'étalement urbain. Les impacts environnementaux s'accroissent au lieu de se réduire sous l'effet notamment des modes de consommation peu durables, d'un manque de vision prospective, de volonté politique et d'outils opérationnels. Peu de villes sont par exemple engagées dans des exercices Agenda 21.

Les pays moins développés sont confrontés à des problèmes urbains considérables (socio-économique et environnementaux) et à un manque de moyens organisationnels et financiers qui rendent très difficiles des réponses adaptées.

Au Nord comme au Sud du Bassin, les réponses apportées au problème des déchets urbains, qui devient de plus en plus prégnant, restent largement insuffisantes et problématiques. La réflexion sur les stratégies à promouvoir est encore largement à conduire.

D'une façon générale, la coopération régionale reste peu structurée alors que la mise en place d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne pourrait avoir, dans plusieurs pays, des impacts environnementaux élevés (accélération dans l'évolution des modes de consommation et de distribution avec impacts élevés sur l'automobile et les emballages, et donc sur les déchets, la pollution et le cadre de vie urbain si des mesures ne sont pas prises...).

- Recommandations adressées aux Parties contractantes
 - Inviter les Parties contractantes à contribuer aux travaux de la CMDD et à assurer leur suivi.
- Recommandations adressées au Secrétariat
 - Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à valoriser les travaux réalisés sur l'urbanisation et les villes, à poursuivre le travail d'analyse dans le domaine des déchets et à contribuer au développement et au suivi des activités de la CMDD dans ces domaines.

2.3 Développement rural et ressources naturelles

- Enjeux

L'eau, le sol et la biodiversité sont des richesses naturelles particulièrement précieuses, vulnérables et menacées en Méditerranée. Leur dégradation, outre la perte irréversible de patrimoine naturel qu'elle induit, devient aussi un facteur de plus en plus limitant du développement économique. Or, les activités agricoles et rurales qui sont les principales gestionnaires de ces ressources naturelles sont d'une importance économique majeure au Nord comme au Sud et représentent encore l'essentiel des emplois dans de nombreux pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Les évolutions en cours (croissance démographique, mondialisation et régionalisation, exode rural ...), la multiplicité des enjeux en cause et l'ampleur des impacts possibles, directs (désertification, crises de l'eau ...) ou indirects (littoralisation, urbanisation, pollution côtière ...), invitent à des réflexions stratégiques approfondies sur les voies et conditions d'un développement rural et agricole plus durable et de politiques de gestion des ressources naturelles plus pertinentes. Celles-ci sont d'autant plus importantes à mener que les travaux de la CMDD sur le libre-échange ont montré des risques d'impacts très importants pour l'environnement et les sociétés rurales en cas d'extension du libre-échange aux produits agricoles.

- Réponses aux enjeux

La CMDD avec le CAR/PB a développé un travail approfondi sur la question de l'eau et les Parties contractantes ont adopté des recommandations pour la gestion de la demande en eau. Ce travail a en partie nourri l'activité du Medtac-GWP (élaboration de la "Vision" sur l'eau) et les réflexions euro-méditerranéennes pour ce thème jugé prioritaire.

Plusieurs pays conduisent des efforts importants pour une meilleure gestion de leurs ressources naturelles (eau, sols, forêts, biodiversité) et un développement agricole et rural plus durable. Des efforts sont par exemple en cours dans certains pays pour améliorer les

services publics en zone rurale et développer des méthodes plus participatives de développement rural intégré. Dans l'Union européenne, le caractère multifonctionnel de l'agriculture et les aides agri-environnementales sont de plus en plus reconnues comme importantes. A l'échelle régionale, le CAR/PB a engagé une réflexion sur le développement rural durable pour la CMDD en liaison notamment avec le CIHEAM. Ce dernier, qui est un outil au service de nombreux ministères de l'agriculture méditerranéens, se mobilise en effet actuellement dans cette direction (réflexion prospective, lancement de programmes régionaux).

- Lacunes

Sauf exception, les politiques de l'eau ne donnent pas priorité à la gestion de la demande et rien n'assure que les recommandations adoptées et programmes régionaux mis en œuvre permettront le nécessaire changement de scénario. D'une façon générale, les externalités positives ou négatives des pratiques économiques et sociales sur les ressources naturelles (eau, sols, biodiversité) ne sont pas internalisées et les politiques développées sont souvent insuffisantes ou inappropriées.

Alors que la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux est reconnue de plus en plus importante dans le domaine agricole, et que le développement rural durable apparaît comme un objectif majeur, le travail de réflexion commune entre spécialistes de l'agriculture et environnementalistes est encore très limité.

Dans beaucoup de pays, la permanence de contraintes fortes (manque de sécurité foncière et financière, manque d'infrastructures de base, de formation, de dynamique sociale ...) et l'insuffisante diversification économique restent des handicaps majeurs pour un développement agricole et rural durable.

- Recommandations adressées aux Parties contractantes
 - Inviter les Parties contractantes à donner une suite plus effective aux recommandations adoptées sur l'eau, dresser un premier bilan des efforts engagés et des difficultés à surmonter et contribuer à l'effort de réflexion régional sur les voies et conditions d'un développement agricole et rural plus durable.
- Recommandations adressées au Secrétariat
 - Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à soutenir les activités de la CMDD et leur suivi en organisant un forum sur les suites données aux recommandations adoptées sur l'eau et en poursuivant le travail de réflexion sur les conditions d'un développement rural plus durable intégrant les objectifs de conservation et de gestion des sols, des espaces boisés et de la biodiversité terrestre, en partenariat notamment avec le CIHEAM.

3 Contribution du Plan Bleu à la gestion durable des régions côtières

- Enjeux, réponses aux enjeux et lacunes

Compte tenu de la vitesse des changements, des enjeux en cause et de l'ampleur des impacts actuels et futurs, les analyses systémiques et prospectives de durabilité sont particulièrement utiles pour aider aux politiques de gestion et d'aménagement des régions côtières. Des efforts ont été engagés par le CAR/PB et les pays pour développer ce type d'approche et les rendre plus participatives et opérationnelles en s'appuyant notamment sur la sélection d'un nombre limité d'indicateurs prioritaires. Cependant, l'approche jusqu'ici suivie n'a pas suffisamment permis l'échange d'expérience entre régions méditerranéennes alors que celles-ci sont confrontées à des problèmes en grande partie communs. Plus

généralement, il y a insuffisance d'analyses et de coopération sur la question de l'aménagement du territoire de ces régions sensibles.

Parmi les activités économiques importantes pour les zones côtières, le tourisme tient une place plus particulière puisqu'il conditionne largement l'évolution d'une partie significative de ces régions et qu'il peut faire l'objet de la mise en œuvre d'outils d'action spécifiques (cf. § II, 2).

- Recommandations adressées aux Parties contractantes
 - Inviter les Parties contractantes à développer l'utilisation des indicateurs et les approches systémiques et prospectives sur les régions côtières et à donner suite aux recommandations adoptées.
- Recommandations adressées au Secrétariat
 - Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à aider les autorités nationales et locales et autres acteurs à mieux anticiper les évolutions en développant les approches systémiques et prospectives de durabilité, notamment dans le cadre des PACs et l'utilisation des indicateurs sur les régions côtières.

4 Budget proposé

4.1 Budget Personnel

Personnel d'encadrement	m/m	Budget approuvé (en \$ EU) MTF	Budget proposé (en \$ EU)		
		2001	2002	2003	
Président	12				
Directeur	12	*	*	*	
Directeur scientifique	12	*	*	*	
Economiste de l'environnement	12	100.000	82.000**	84.000**	
Spécialiste en analyse territoriale et prospective	12	83.500	74.000**	75.000**	
Spécialiste informatique et données	12	55.000**	45.000**	46.000**	
Spécialiste environnement	12	***	***	***	
Spécialiste institutions et environnement	12	***	45.000**	46.000**	
Expert SIG et informatique	12	***	***	***	
Spécialiste de l'environnement	12	*	*	*	
Responsable administratif et financier	12	57.000	58.000	59.000	
Statisticien senior, Chef de projet	12	*** (1)	***	***	
TOTAL Personnel d'encadrement		295.500	304.000	310.000	
Appui administratif					
Assistante collecte de données/secrétaire	12	51.000	51.000	51.000	
Secrétaire bilingue	12	51.000	51.000	51.000	
Secrétaire	12	****	****	****	
Documentaliste		****	****	****	
Secrétaire de projet		**** (1)	****	****	
Assistance temporaire		15.000**	17.000**	18.000**	
TOTAL Appui administratif		117.000	119.000	120.000	
Voyages en mission		33.000	34.000	34.000	
Frais de fonctionnement		45.000	45.000	45.000	
TOTAL Dépenses et Frais de Fonctionnement		490.500	502.000	509.000	

* Mis à disposition par le gouvernement français

** Complément versé par d'autres projets ou financements

*** Rémunéré au titre d'autres projets pour 2002 et 2003

**** Rémunéré au titre du budget de fonctionnement provenant de l'aide du gouvernement français et de projets extérieurs

(1) Embauché en 1999 pour le projet Medstat

4.2 Budget Activités	Budget proposé (en \$ EU)			
	2002		2003	
	MTF + UE	EXT	MTF + UE	EXT
Contribution aux PACs, en ce qui concerne les analyses systémiques et prospectives de durabilité et systèmes d'information connexes	30 000		30 000	
Observation et prospective de l'environnement et du développement:				
– renforcement des statistiques environnementales notamment dans le cadre du projet Medstat	10.000	400.000		***
– suite aux travaux libre-échange	10.000	****	10.000	****
– élaboration du rapport environnement/développement avec poursuite du travail avec les pays sur les indicateurs	90.000	*	95.000	*
Problématiques de développement durable faisant l'objet de travaux spécifiques :				
– Tourisme et développement durable des régions côtières : appui au suivi des recommandations de la CMDD	35.000	**	35.000	**
– Agriculture, développement rural et ressources naturelles :				
• Eau : appui au suivi des recommandations de la CMDD, organisation d'un atelier régional	10.000	98.000		
• Développement rural durable : collecte d'information, travaux d'analyses, appui à l'activité CMDD	20.000	20.000	20.000	20.000
– Villes et problèmes d'environnement urbain :				
• Valorisation des travaux sur urbanisation et villes , suivi des travaux CMDD	10.000		10.000	
• Déchets urbains : collecte d'informations, analyse stratégique et appui aux travaux de la CMDD	20.000	20.000	20.000	20.000
Réunion des Points Focaux du CAR/PB			20.000	
TOTAL	235.000	538.000 +	240.000	40.000 +

* Selon suite donnée ou non aux projets MEDREP et MEDPROCOAST

** Selon suite donnée ou non au projet TANDEM

*** Selon suite donnée ou non au projet MEDSTAT

****Selon projets futurs éventuels

III. EVOLUTIONS A MOYEN TERME DU PLAN BLEU

1. En une vingtaine d'années, le CAR/PB a réuni, sur l'ensemble du Bassin méditerranéen, un capital inestimable d'informations, qui va du global au local, autour de trois pôles qui autorisent une valorisation et une amélioration en continu :
 - la connaissance du système méditerranéen, enrichie du développement tout récent des démarches indicateurs et des capacités sur les statistiques environnementales,
 - l'exploration prospective, à différentes échelles géographiques et en se référant à la fois aux composantes environnementales, économiques et sociales,
 - le champ des propositions transversales qui permet d'aller au-delà des approches par secteur.
2. Les efforts à court et moyen terme porteront sur :
 - l'amélioration permanente de ce capital d'informations sur l'observation et la prospective des relations entre environnement et développement en privilégiant le travail en réseau (avec les pays et avec certaines institutions internationales) ;
 - des analyses plus approfondies de ce qui peut être utile à la mise en œuvre de politiques de développement durable : analyse coûts/avantages, identification des outils adaptés aux réalités méditerranéennes, évaluation des progrès accomplis et des blocages à surmonter. Il conviendra notamment de suivre les recommandations adoptées (par exemple sur l'eau, le tourisme ...), de mesurer les difficultés restant à surmonter, les outils à privilégier..., et d'élargir progressivement ce travail d'analyses-propositions-évaluations à d'autres problématiques importantes. Une étroite relation sera assurée avec les travaux de la CMDD.
 - la valorisation de ce capital d'informations par :
 - la publication périodique (tous les 5 ans) d'un ouvrage de référence environnement/développement (nouveau "Plan Bleu") montrant les grandes évolutions méditerranéennes, alertant sur les impacts actuels et futurs et illustrant certaines problématiques prioritaires ;
 - une politique de diffusion avec d'autres publications du Plan Bleu (fascicules, "profils", dossiers, 4 pages), avec un effort accru de traduction, d'illustration et de dissémination ;
 - l'enrichissement progressif du site Web ;
 - la participation aux "forums internationaux".
 - le renforcement du partenariat avec les pays et réseaux, (autres Centres du PAM, certaines institutions européennes ou internationales comme l'Agence Européenne de l'Environnement, EUROSTAT, les réseaux méditerranéens...) en favorisant l'échange d'expériences et le renforcement des capacités (statistiques et indicateurs, prospective, analyses et production de rapports...).

3. Dans ce but, le Plan Bleu s'attachera particulièrement :
 - à conforter ses compétences internes (approche multidisciplinaire, développement de méthodes, capacité à jouer un rôle de "facilitateur", de "porteur" de communication, etc...);
 - à mobiliser les financements externes complémentaires à ceux du PAM et nécessaires à la mise en œuvre des activités reconnues prioritaires ;
 - à conforter et élargir ses réseaux externes d'experts et à construire des partenariats avec les pays et autres institutions.
4. Pour faciliter cette évolution à moyen terme du Plan Bleu, les Parties Contractantes pourront notamment :
 - rechercher les voies d'une meilleure synergie entre les travaux du PAM-CMDD et le Partenariat euro-méditerranéen (et, le cas échéant, d'autres bailleurs de fonds internationaux) pour organiser, sur le moyen terme, la mobilisation des moyens nécessaires à une mise en œuvre coordonnée des orientations adoptées ;
 - élargir la mobilisation aux principaux partenaires et institutions responsables des différentes problématiques abordées (aménagement du territoire, plan, politiques sectorielles) ;
 - assurer une meilleure diffusion dans les pays riverains et la Communauté européenne des résultats des travaux et des publications.
5. A la lumière de ce qui précède, on peut considérer que le mandat originel du Plan Bleu garde toute son actualité et qu'il peut être rappelé et résumé de la manière suivante : le Plan Bleu est chargé de contribuer au processus permanent de coopération entre les pays riverains de la mer Méditerranée pour y promouvoir un développement durable. Il organise et anime un fonds partagé de connaissances afin de faciliter l'émergence de stratégies d'anticipation et la résolution des problèmes communs, notamment dans les régions côtières.

Annexe I

- Extrait des objectifs du Plan Bleu tels que définis par la conférence intergouvernementale des États côtiers de la région méditerranéenne, Split (31 janvier – 4 février 1977)

**EXTRAIT DES OBJECTIFS DU PLAN BLEU TELS QUE DEFINIS PAR LA RÉUNION
INTERGOUVERNEMENTALE DES ÉTATS CÔTIERS DE LA RÉGION
MÉDITERRANÉENNE SUR LE PLAN BLEU**

Split, 31 janvier – 4 février 1977

Point 8.1 : OBJECTIFS

Objectifs à long terme

29. La Réunion a approuvé l'énoncé ci-après des objectifs à long terme du Plan Bleu :

- 29.1 L'objectif à long terme du Plan Bleu est avant tout d'engager un processus permanent de coopération concertée entre les Etats côtiers de la région méditerranéenne. En organisant entre ces pays un échange systématique dans tous les domaines pertinents, le Plan Bleu devrait se permettre de constituer un fonds commun de connaissances auquel chacun des pays intéressés aurait immédiatement accès.
- 29.2 Plus précisément, le Plan Bleu a pour objectif essentiel de mettre à la disposition des autorités responsables et des planificateurs des différents pays de la région méditerranéenne des renseignements qui leur permettent d'élaborer des plans propres à assurer un développement socio-économique optimal soutenu sans entraîner de dégradation de l'environnement.
- 29.3 Tout en encourageant les pays à unir leurs efforts pour résoudre des problèmes communs, le Plan Bleu tiendrait compte des styles de développement socio-économique existants et aiderait chaque pays à formuler d'autres styles de développement rationnels du point de vue de l'environnement et conformes à ses propres choix et à sa situation.
- 29.4 Les autres objectifs à long terme du Plan Bleu sont les suivants :
- a. Aider les gouvernements des Etats côtiers de la région méditerranéenne à approfondir leur connaissance des problèmes communs auxquels ils doivent faire face tant dans la mer Méditerranée que dans ses zones côtières;
 - b. Aider ces gouvernements à prendre les décisions appropriées qui favoriseraient dans la région méditerranéenne, la gestion rationnelle des ressources et le développement soutenu.

En outre :

- 30.1 Du point de vue opérationnel, le Plan Bleu comprendrait trois phases, chacune étant consacrée à des séries d'études successives ou simultanées. Ces études pourraient porter sur des domaines aussi variés que la protection des sols, les ressources en eau, l'alimentation et l'agriculture, l'industrialisation et l'urbanisation, la production et la consommation d'énergie, le tourisme, la gestion des zones côtières, ainsi que l'enseignement et la formation professionnelle, selon les choix qui seraient faits par les gouvernements intéressés. Dans chacun des domaines à examiner, on déterminerait les tendances à long terme et on analyserait leurs effets sur l'environnement. A la lumière de cette analyse, différentes stratégies et politiques de développement seraient élaborées chaque fois que la chose serait possible et présentées aux gouvernements pour examen.

- 30.2 Le Plan Bleu devrait permettre d'instaurer une coopération sans cesse plus active entre les divers pays de la région méditerranéenne. C'est grâce à cette coopération et à cette assistance mutuelle, dans le plein respect de la souveraineté nationale, que les déséquilibres économiques pourront être progressivement éliminés. L'une des conditions essentielles pour parvenir à ces fins est une juste appréciation de la situation socio-économique de la région méditerranéenne. Il faut espérer que la compréhension des facteurs sociaux et économiques qui sous-tendent le développement conduira à un renforcement progressif de la coopération internationale et à des accords sectoriels et généraux, ainsi qu'à l'adoption de dispositions juridiques appropriées relatives à l'environnement. On espère également que les activités entreprises au titre du Plan Bleu contribueront à consolider la paix, qui est une condition indispensable au développement et à la protection de l'environnement méditerranéen.
- 30.3 En résumé, le programme envisagé dans le Plan Bleu devrait contribuer à promouvoir le développement économique et social de l'ensemble de la région méditerranéenne tout en sauvegardant les systèmes naturels sur lesquels le développement continu doit s'appuyer.

Plan Bleu - Centre d'activités régionales / Blue Plan – Regional Activity Centre
PNUE-Plan d'Action pour la Méditerranée – UNEP – Mediterranean Action Plan
15, rue L. Van Beethoven - Sophia Antipolis - F-06560 Valbonne - FRANCE
Tel. : +33 4 92 38 71 30 - Fax : +33 4 92 38 71 31
E-mail : planbleu@planbleu.org
Site web : www.planbleu.org